

**Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge***26076639*****09 JUIN 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophonique des Entreprises
GreffeN° d'entreprise : **0412 639 681****Nom**(en entier) : **TRACTEBEL ENGINEERING**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, boulevard Simon Bolivar 36****Objet de l'acte : OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION - DEMISSION - NOMINATION****PREMIERE RESOLUTION.**

L'assemblée prend connaissance du projet de fusion, annoncé à l'ordre du jour, établi conformément à l'article 12 :50 du Code des sociétés et des associations.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide la fusion de la société avec la société anonyme TRACTEBEL ENGINEERING INTERNATIONAL, par voie de transfert, par suite d'une dissolution sans liquidation de cette dernière, de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 12 :7, 2° du Code des sociétés et des associations

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 1er janvier 2026.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée prend acte, avec effet à compter de la date des présentes, de la démission de l'administrateur en poste Monsieur Denis Dumont. La décharge de sa gestion sera donnée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Thierry Saegeman, faisant éléction de domicile au siège de la société, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat à la date des présentes, pour une durée de quatre (4) ans. L'administrateur précité exercera son mandat à titre gratuit.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

-* Déclarations *-

L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné d'acter que, du fait des décisions concordantes intervenues au sein des sociétés intéressées, la fusion des sociétés anonymes TRACTEBEL ENGINEERING INTERNATIONAL, en tant que société absorbée, et TRACTEBEL ENGINEERING, en tant que société absorbante, est réalisée et qu'en conséquence, à compter de ce jour:

- la société TRACTEBEL ENGINEERING INTERNATIONAL a cessé d'exister.

- l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société TRACTEBEL ENGINEERING INTERNATIONAL est transféré à la société TRACTEBEL ENGINEERING.

(...)

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition et procuration.

(signé) Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2026 - Annexes du Moniteur belge